Téléchargé le 24-04-2025 à 09:09

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé

Portail des concours

Tous les concours de la fonction publique hospitalière

Adjoint des cadres hospitaliers

Informations sur le concours

Publié le :	11-04-2025
Filière :	Filière administrative
Catégorie :	B
Type(s) de concours :	Sur épreuves
Voie(s) d'accès :	Externe
Nombre de postes offerts par l'établissement :	3
Date du concours :	19-06-2025

A propos du poste :

Article 1er : Un concours externe pour le recrutement de 3 personnels administratifs – Adjoints des Cadres Hospitaliers est ouvert pour pourvoir trois postes vacants dans l'établissement, dont :

- 2 postes dans la branche Gestion Administrative Générale – Secteur Rouennais
- 1 poste dans la branche Gestion Economique, Finance et Logistique – Secteur Rouennais

Article 2 : Peuvent faire acte de candidature :

Les candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007. Ce concours externe comporte une phase d'admissibilité sur dossier et un entretien avec le jury.

Article 3 : Les fonctions :

Les adjoints des cadres hospitaliers de classe normale assurent l'instruction des affaires qui leur sont confiées et exercent des missions de gestion et d'administration dans les établissements et services où ils sont affectés. Ils peuvent se voir confier l'animation d'une équipe ou la coordination d'une ou plusieurs unités administratives.

Article 4 : Le jury est composé comme suit :

-

Le directeur de l'établissement organisateur du concours ou son représentant, président ;

- Deux fonctionnaires hospitaliers de catégorie A en fonctions dans le ou les départements dans lesquels sont situés les établissements concernés, choisis par le directeur de l'établissement organisateur du concours, dont au moins un extérieur à l'établissement ou aux établissements où les postes sont à pourvoir.

- Un professeur de l'enseignement du second degré enseignant dans une discipline correspondant à la ou aux branches ouvertes au concours, désigné par le directeur de l'établissement organisateur du concours. Lorsqu'un même concours est ouvert pour les deux branches, il peut être fait appel à un professeur pour chaque branche.

- Un examinateur spécialisé exerçant ou enseignant dans les disciplines des épreuves du concours désigné par le directeur de l'établissement organisateur du concours peut être adjoint au jury, en fonction de la nature particulière des épreuves.

Article 5 : Le concours externe sur titres est constitué d'une phase d'admissibilité et d'une épreuve d'admission.

La phase d'admissibilité du concours externe sur titres consiste en la sélection, par le jury, des dossiers des candidats qui ont été autorisés à prendre part à ce concours.

Le jury examine les titres de formation en tenant compte de l'adéquation de la formation reçue à la branche pour laquelle concourt le candidat ainsi que des éventuelles expériences professionnelles.

Les candidats retenus par le jury à l'issue de l'examen des dossiers sont inscrits sur une liste d'admissibilité établie par ordre alphabétique et aussi par branche lorsque le concours est ouvert pour les deux branches.

Cette liste fait l'objet d'un affichage dans l'établissement organisateur du concours.

L'épreuve d'admission au concours externe sur titres consiste en un entretien à caractère professionnel avec le jury. L'entretien à caractère professionnel se compose :

- D’une présentation par le candidat de sa formation et de son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues à un adjoint des cadres hospitaliers dans la branche dans laquelle il concourt (durée de l'exposé du candidat : 5 minutes) ;

- D’un échange avec le jury à partir, d'une part, de la présentation effectuée par le candidat et, d'autre part, d'une mise en situation comportant une question relative à la branche pour laquelle le candidat concourt et portant sur le programme mentionné pour la branche concernée au I ou au II de l'annexe I du présent arrêté (durée : 25 minutes).

La durée totale de l'épreuve est de 45 minutes, dont 15 minutes de préparation pour la question correspondant à la mise en situation ; cette épreuve est notée de 0 à 20 (coefficient 4).

Nul ne peut être admis si la note totale obtenue à l'épreuve d'admission est inférieure à 40 sur 80.

Article 6 : La clôture des inscriptions est fixée au 18 mai 2025.

Article 7 : Constitution du dossier : en 4 exemplaires en envoi recommandé ou remis en mains propres :

- Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre dans laquelle le candidat indique la branche pour laquelle il souhaite concourir. Le candidat ne peut déposer une demande d'admission à concourir que pour une seule des deux branches ouvertes au concours.

- Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi ;

- Les titres de formation, certifications et équivalences dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents ;

- Une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne ;

- Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national ;

A la réception du dossier de candidature, le service carrières de l'établissement établira :

- Un état signalétique des services publics accompagné de la fiche du poste occupé.

- Une demande d'extrait de casier judiciaire (Bulletin n° 2).

Article 8 : Les candidatures doivent être adressées en quatre exemplaires (le cachet de la poste faisant foi) en envoi recommandé au plus tard le 19 mai 2025 minuit, à Madame la Directrice Générale de l'Institut Départemental de l'Enfance, de la Famille et du Handicap pour l'Insertion -CS 10004- 76380 CANTELEU ou remis en mains propres.

Informations sur l'établissement

Nom : IDEFHI

Ville : 76380 Canteleu

Site Web : http://www.idefhi.fr/

Pour candidater

Date limite de candidature : 18-05-2025

Conditions de candidature :

Les candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007. Ce concours externe comporte une phase d'admissibilité sur dossier et un entretien avec le jury.

Pièces à fournir :

Constitution du dossier : en 4 exemplaires en envoi recommandé ou remis en mains propres :

- Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre dans laquelle le candidat indique la branche pour laquelle il souhaite concourir. Le candidat ne peut déposer une demande d'admission à concourir que pour une seule des deux branches ouvertes au concours.

- Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi ;

- Les titres de formation, certifications et équivalences dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents ;

- Une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne ;

- Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national ;

A la réception du dossier de candidature, le service carrières de l’établissement établira :

- Un état signalétique des services publics accompagné de la fiche du poste occupé.

- Une demande d'extrait de casier judiciaire (Bulletin n° 2).

Mail pour l'envoi des candidatures : monica.adele@idefhi.fr

Adresse postale pour l'envoi des candidatures :

IDEFHI

Route de Sahurs

76380 CANTELEU